

SCI 18 & 24 RUE NOUVELLE
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 26/31 rue Gabriel Péri,
59700 MARCQ-EN-BAROEUL
530 070 523 RCS LILLE METROPOLE

ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT LES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

Le soussigné,

La société **SCF SEGARD**, société civile au capital de 290 000 euros, dont le siège social est fixé 26 Rue Nouvelle, 59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE, immatriculée au SIREN sous le numéro 529 560 260 RCS LILLE METROPOLE, représentée par Monsieur Eric SEGARD et par Madame Valérie GERARDI, en leur qualité de co-gérant,
Titulaire de 1 000 parts sociales,

Ci-après, l' « **Associé** »,

seul associé de la société SCI 18 & 24 RUE NOUVELLE, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, dont le siège social est fixé 26/31 rue Gabriel Péri – 59700 MARCQ-EN-BAROEUL, immatriculée au SIREN sous le numéro 530 070 523 RCS LILLE METROPOLE,

ci-après, la « **Société** »

a pris, conformément aux dispositions légales et statutaires, les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé, prenant acte de la cession des parts de la Société en date du 05 octobre 2024, décide la modification corrélative des statuts qui seront désormais rédigés comme suit :

« Article 7 – Capital social »

Le capital social est fixé à la somme de MILLE EUROS divisés en 1 000 parts sociales de 1 euro chacune, numérotées de 1 à 1 000, attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs, savoir :

- La société SCF SEGARD, à concurrence de 1000 parts sociales, numérotées de 1 à 1 000 ci MILLE parts..... 1 000 parts,

Total 1 000 parts »

L'Associé prend acte que la Société ne comprend plus qu'une seule associée, Une Société civile ayant l'obligation d'en avoir au minimum deux, la situation devra être régularisée dans les meilleurs délais.

Paraphe Paraphe
MVG M&S

DEUXIEME DECISION

L'Associé donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent acte à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par l'Associé sera conservé dans les archives de la Société.

Fait le 05 octobre 2024,
A MARCQ-EN-BAROEUL,
Sur 2 pages

L'Associé unique, la SCF SEGARD,
Représentée par ses deux co-gérants

Madame Valérie GERARDI

Signé par :

3A0018DB03C043F...

Monsieur Eric SEGARD

Signé par :

0617EE527280426...